

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 1^{ER} JUILLET 2011****- COMPTE RENDU de SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON - Adjoints ; M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme MORADEL, Mme JOUQUAN, M. ROTA, M. GEORGET, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DESDOUETS, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par M. HESRY), M. MERCIER (représenté par Mme ROUYEZ), M. REHEL (représenté par M. ROTA), Mme DESBLES (représentée par Mme FONTMORIN), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme BEAUCHER), M. CHALIGNE (représenté par M. VIGNERON), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE).

Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 27 mai 2011 :

Le procès-verbal est adopté par 24 voix pour et 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

M. le Maire sollicite l'inscription d'une question diverse complémentaire : acceptation d'une subvention de l'Etat versée au titre des recettes provenant des amendes de police.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de celle-ci.

1. Z.A.C de Maboué : fixation du périmètre et engagement du dossier de création.

Le Conseil Municipal :

- **fixe** le périmètre de la Z.A.C de Maboué tel qu'indiqué dans le plan annexé à la présente délibération.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 2 abstentions (O. Jouquan et C. Georget).
- **valide** les principaux objectifs et les principales lignes directives du projet :
 - Cadre de vie et usages :
 - Promouvoir le vivre - ensemble, les modes de vie solidaires et responsables.
 - Développement territorial :
 - Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile.
 - Promouvoir des modes de déplacements alternatifs et durables.
 - Performances écologiques :
 - Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau.
 - Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production des déchets.
 - Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville.
- **décide** en conséquence d'engager le dossier de création de la Z.A.C de Maboué.

2. Assainissement : rapport de Délégation de Service Public - année 2010.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement présenté par la Société VEOLIA, compagnie fermière.

3. Budget Général : Décision Modificative n°1.

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures de crédit telles qu'indiquées ci-dessous au Budget Général 2011, constituant la Décision Modificative n°1 (D.M 1) :

Dépenses

104 – Acquisitions matériels de transport	9 000,00 €
105 – Acquisitions matériels Services Techniques	10 000,00 €
125 – Acquisitions matériels Mairie	2 000,00 €
143 – Acquisitions matériels divers	5 000,00 €
166 – Salle des arts martiaux	30 000,00 €

189 – Salle des familles		30 000,00 €
	TOTAL	86 000,00 €

Recettes

16 – Emprunt (écriture d'équilibre)		86 000,00 €
-------------------------------------	--	-------------

Résultat du vote : 22 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets, A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

4. Salle des familles :

a- Création d'un budget annexe « Energie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal :

- **décide** - la création d'un budget annexe « Salle des familles - énergie photovoltaïque ».
- en conséquence d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A pour ledit budget annexe.
- **adopte** le B.P 2011 du budget annexe « Salle des familles - énergie photovoltaïque » qui se présente comme il suit :
 - Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 7 850 €.
 - Section d'investissement équilibrée à hauteur de 199 900 €.
- Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).
- **fixe** la durée d'amortissement des installations photovoltaïques comme il suit :
 - Panneaux photovoltaïques : 20 ans.
 - Onduleurs : 10 ans.

b- Avenant au marché de travaux.

Le Conseil Municipal **décide** la passation de l'avenant n°3 au lot 02 - Gros œuvre - Entreprise E.T.P.O, du marché public de travaux pour la construction de la salle des familles tel que présenté ci-dessous :

Avenant n°3 (groupe électrogène) : 2 251,00 € H.T (2 692,20 € T.T.C)

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 1 abstention (J-M. Poulain).

5. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes au titre du contrat de territoire pour l'animation « Fête de la Musique ».

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité la subvention susceptible d'être accordée dans le cadre du contrat de territoire Communauté de Communes du Pays de Dol / Conseil Général, pour l'action d'animation « Fête de la Musique », organisée par la Ville de Dol.

6. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le fonctionnement du Centre de loisirs.

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité les subventions susceptibles d'être accordées par le Conseil Général pour le Centre de loisirs et l'Espace Jeunes au titre de l'année scolaire 2010/2011.

7. Lotissement communal « le Clos des Pommiers » : vente du lot n°9.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de vendre à M. Didier FROELIGER, domicilié à Saint Malo, le lot n° 9 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 521 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € TTC le m²).
Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 1 abstention (G. Chaligné).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

8. Terrain rue de Légeard :

a- Fixation du prix de vente des parcelles.

Le Conseil Municipal :

- **décide** le prix de vente des terrains appartenant à la Ville, situé rue de Légeard, provisoirement cadastrés AK 486p et AK 348p, à 140,00 € H.T le mètre carré (2 lots d'environ 670 m²).
Résultat du vote : 21 voix pour ; 4 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets et P. Rota) et 2 abstentions (E. Réhel et A. Dutertre).
- **précise** - que le montant de la marge pris pour le calcul de la T.V.A immobilière (nouvelles dispositions - loi du 09 mars 2010) est négatif.
- que l'acquéreur sera redevable des D.M.T.O (Droits de Mutation à Titre Onéreux).

b- Vente du lot n° 1.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de vendre le lot n° 1 du lotissement « les Coteaux de Légeard II » correspondant aux parcelles provisoirement cadastrées AK 348p et 486p, d'une superficie totale d'environ 670 m², à M. Frédéric DAMIENS et Mme Armelle ISAMBARD, domiciliés à Plouër sur Rance (22), au prix de 140,00 € H.T le m².
Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets) et 1 abstention (A. Dutertre).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.
- **charge** l'étude des notaires associés de Dol, sise place Toullier, de la rédaction de l'acte correspondant.

9. Acquisition d'une parcelle de terrain boulevard de Normandie à titre de régularisation.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir une parcelle, qui constitue une enclave privée sur le domaine public communal, cadastrée AL 531, située sur le boulevard de Normandie, d'une superficie de 19 m², appartenant à la Société des Matériaux de l'Ouest.
- **précise** que la cession est consentie à titre gratuit.
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de la Ville de Dol.

10. Organisation d'un camp européen en juillet 2011 : recrutement du personnel d'encadrement et fixation des tarifs.

Le Conseil Municipal :

- **émet** à l'unanimité un avis favorable à l'organisation du camp européen 2011 en partenariat avec le Comité de Jumelage tel que présenté ci-dessous :
 - Ville de Dol :
 - animateurs : 2 000 € ;
 - voyage « jeunes » : 260 € x 10 = 2 600 €.
 - Comité de Jumelage :
 - voyage « animateurs » : 360 € x 2 = 720 €.
 - Familles :
 - participation au voyage : 130 € x 10 = 1 300 €.
- **fixe** les tarifs d'inscription à 130 € par jeunes dolois, 260 € par jeunes de la Communauté de Communes et 390 € par jeunes hors de la Communauté de Communes.

11. Personnel communal : autorisation pour les recrutements occasionnels.

Le Conseil Municipal :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 ;
- Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier ;
- **décide** d'autoriser M. le Maire, pour la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires :
 - dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles ;
 - à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.*Résultat du vote : 22 voix pour ; 2 voix contre (A. Moubêche et J-Y. Delamaire) et 3 abstentions (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).*
- **charge** M. le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.
- **précise** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

12. Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale présenté par le Préfet : avis du Conseil Municipal (délib. 2011/110).

Le Conseil Municipal **émet** à l'unanimité un avis défavorable à la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présentée par M. le Préfet d'Ille et Vilaine.

➤ Question diverse complémentaire :

Acceptation d'une subvention de l'Etat versée au titre des recettes provenant des amendes de police.

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité la subvention d'un montant de 2 501 € versée par l'Etat, au titre des recettes provenant des amendes de police, à la Ville pour les aménagements de sécurité présentés ci-dessous :

- Signalisation horizontale, boulevard Deminiac ;
- Aménagement de sécurité et piste cyclable, chemin de la Belle Etoile.

13. Informations :

a- Marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** de l'avenant passé pour le marché à procédure adaptée de la construction de la salle d'arts martiaux tel que présenté ci-dessous :

➤ Marché pour la construction de la salle d'arts martiaux : un avenant est passé pour la prolongation du délai d'intervention des entreprises à la demande du maître d'œuvre, l'architecte LOUVEL (jusqu'au 29 juin 2011).

b- Dates des séances de Conseil Municipal du 2nd semestre 2011.

- Vendredi 02 septembre (Commission de finances : **mercredi** 31 août) ;
- Vendredi 30 septembre (Commission de finances : mardi 27 septembre) ;
- Vendredi 28 octobre (Commission de finances : mardi 25 octobre) ;
- Vendredi 25 novembre (Commission de finances : mardi 22 novembre) ;
- **Mardi** 20 décembre (Commission de finances : mardi 13 décembre).

Pour affichage le 11 juillet 2011.

Le Maire,
Denis RAPINEL